

## Décision dans la procédure d'opposition n° 8646

*Opposante Omega S.A.*, Jakob-Stämpfli-Strasse 96, 2502 Bienne, marque suisse n° P-415 168 «OMEGA» contre *Défenderesse AJ Produkter i Hyltebruk AB*, SE-31482 Hyltebruk (SE), enregistrement international n° 892 573 «OJEGA».

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé le 7 novembre 2007 ce qui suit:

1. L'opposition n° 8646 contre l'enregistrement international n° 892 573 «OJEGA» est admise.
2. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
3. Il est mis à la charge de la défenderesse le paiement à l'opposante d'une somme de 1800 francs à titre de dépens (y compris 800 fr. à titre de remboursement de la taxe d'opposition).
4. Quand la présente décision sera entrée en force, il sera émis une déclaration d'acceptation partielle de l'enregistrement international n° 892 573 «OJEGA» pour tous les produits et services qui ne faisaient pas l'objet de la présente opposition.
5. La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

### *Voies de droit:*

Cette décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 30 jours à compter de cette notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, 3000 Berne 14. Une copie de la présente décision est à joindre au mémoire de recours.

7 novembre 2007

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:  
Division des marques

## Décision dans la procédure d'opposition n° 8646

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	47
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.11.2007
Date	
Data	
Seite	7414-7414
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 123

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.